

Charte pour l'équité en santé

Cette charte est un engagement à l'action pris par l'Association des centres de santé de l'Ontario et les organismes membres de l'Association pour reconnaître les obstacles à une santé équitable et s'attaquer à ces obstacles.

Nous estimons que l'équité en santé doit être une approche comportant des politiques et des interventions qui combattent la discrimination et l'oppression dans le but d'éliminer l'inégalité et le désavantage sur le plan social, et ce, pour réduire les écarts dans les résultats de santé.

Nous reconnaissons que l'accès au niveau de santé le plus élevé possible est un droit fondamental de l'être humain. Nous reconnaissons que la santé est un état complet de bien-être physique, mental, social et spirituel.

Nous reconnaissons que de nombreux problèmes de santé ne sont pas uniquement d'ordre médical ou biologique; ils sont causés par des conditions sociales qui influent sur l'accès aux ressources et au pouvoir. Dans notre société, l'accès aux ressources et au pouvoir est souvent limité par la pauvreté, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, la discrimination fondée sur l'âge ou la capacité et d'autres formes d'exclusion sociale, qui sont souvent interreliés. Nous reconnaissons en particulier l'impact que le racisme a eu – et continue d'avoir – pour ce qui est d'engendrer la pauvreté, l'exclusion sociale et l'iniquité en santé chez les personnes et les communautés racialisées.

Nous affirmons que les communautés autochtone et francophone ont des histoires et des besoins distincts et spécifiques ainsi que des droits constitutionnellement protégés. Nous reconnaissons les besoins en santé distincts des populations qui vivent dans des milieux ruraux, éloignés ou isolés, ainsi que dans des quartiers urbains pauvres. Nous reconnaissons aussi les besoins en santé et les droits distincts des personnes qui ne sont pas assurées et des sans-papiers.

Les causes de l'iniquité en santé sont systémiques et persistantes. Nous les combattons de front, inlassablement et stratégiquement.

Nous nous engageons à réduire les iniquités en santé en améliorant nos propres pratiques et en agissant auprès des institutions et de la communauté en général.

Dans nos propres pratiques, nous identifierons l'iniquité, la nommerons et nous y attaquerons. Pour ce faire :

- Nous accorderons la priorité aux groupes de population dont les besoins sont les plus grands et qui ont le moins bon accès à des services.
- Nous ferons participer les communautés que nous servons à la conception et à la prestation de nos programmes.
- Nous élaborerons des stratégies de lutte contre le racisme/l'oppression afin d'identifier et de nommer les pratiques qui reproduisent les schémas de l'oppression dans nos organismes, et d'agir contre ces pratiques.

- Nous élaborerons, sur le plan des ressources humaines, des politiques et des pratiques qui garantiront que la diversité des communautés que nous servons se retrouve à tous les niveaux – bénévoles, personnel, direction, et conseil d'administration – dans nos organismes.
- Nous ferons en sorte que nos politiques et nos procédures et la formation du personnel répondent aux besoins des diverses communautés que nous servons, notamment sur les plans linguistique et culturel.
- Nous élaborerons des stratégies d'évaluation qui mesureront les efforts déployés et les résultats obtenus relativement à l'équité en santé, et utiliserons les données de ces évaluations pour améliorer de façon continue les pratiques liées à l'équité en santé.
- Nous nous servirons de l'équité comme mesure de la qualité dans la prestation de soins centrés sur la personne.
- Nous échangerons des pratiques exemplaires et les leçons tirées des résultats obtenus sur le plan de l'équité en santé.

Dans le cadre de notre travail au sein de la communauté en général, nous identifierons et nommerons l'iniquité et nous y attaquerons. Pour ce faire :

- Nous collaborerons avec des partenaires du domaine de la santé et la communauté en général afin de nous assurer que l'équité soit un objectif sous-jacent du système de santé.
- Nous appuierons les groupes communautaires qui combattent les conditions sociales engendrant des iniquités en santé et collaborerons avec eux.
- Nous ferons en sorte que les causes et l'incidence des iniquités en santé et les solutions possibles à ces iniquités soient documentées.
- Nous demanderons que des réponses en matière de politiques publiques pour réduire les iniquités en santé soient proposées par les communautés.
- Nous contribuerons à bâtir un système de santé intégré, performant, dont l'un des principes sous-jacents sera l'équité en santé.

RAPPEL DES FAITS concernant la charte pour l'équité en santé

Au cours de l'assemblée générale annuelle de 2011 de l'ACSO a été adoptée une résolution sur l'élaboration d'une charte pour l'équité en santé devant « guider et inspirer » dans la prestation de soins meilleurs aux populations de clients. Cette initiative partait du désir d'exprimer clairement une vision unificatrice pour le secteur des soins de santé primaires communautaire, vision qui décrirait « nos aspirations en matière d'accès, de participation, d'équité, d'inclusion et de justice sociale. »

La résolution précisait l'évolution du travail en matière d'équité en santé dans le cadre d'un engagement permanent de l'ACSO envers les principes de l'antiracisme et de l'anti-oppression, et proposait l'adoption par les centres membres d'une charte qui serait un « engagement à l'égard d'une démarche permanente et de l'intégration délibérée des principes de l'équité en santé à tous les niveaux de l'organisme. »

Par la présente, CSC Côte-de-Sable (nom du Centre) affirme les principes et pratiques de la Charte pour l'équité en santé contenus dans la présente Charte, approuvée par les membres de l'ACSO le 4 juin 2011, et je déclare que je travaillerai avec mon organisme à l'affirmation de cette Charte et à l'adhésion à celle-ci.



Le Président du conseil d'administration

CSC Côte-de-Sable

Centre de santé communautaire

Bob Walsh

16.04.2014

Date